

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, vendredi 16 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN ARDECHE DES CRÉNEAUX DE VACCINATION OUVERTS DÈS CE SAMEDI 17 AVRIL AUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU VIRUS DE LA COVID-19

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,4 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. En Ardèche, 87 345 personnes ont déjà été vaccinées (dont près de 25 000 qui ont reçu les deux doses).

Afin de poursuivre l'accélération, le Gouvernement a ouvert depuis le début de la semaine la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités et en centre de vaccination pour toutes les personnes âgées de 60 et plus.

Afin de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans, considérés comme plus exposés au virus, une ligne spécifique de vaccination leur sera dédiée au centre de vaccination de Privas (pôle Maurice Gounon, 11 boulevard du Lycée) dès ce samedi 17 avril toute la journée. De nouveaux créneaux seront proposés directement aux personnes concernées par leur administration ou employeur, en fonction du résultat du recensement opéré par ces derniers.

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires.

Les professionnels éligibles peuvent ainsi se présenter sans rendez-vous **de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ce samedi 17 avril au centre de vaccination de Privas et se faire vacciner avec le vaccin Astrazeneca sur présentation d'un justificatif d'éligibilité** : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner chez leurs médecins traitant ou du travail, en pharmacies ou en cabinet infirmier. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Contacts presse

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Contacts presse

Tél : 04 75 66 50 07/14/16

Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr

www.ardeche.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse: 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr